

COMPRENDRE LES FORMULES DE LICENCES



➤ LES 3 TYPES DE PRATIQUE :

VELO BALADE :

Cette formule pour une pratique douce et familiale permet aux licenciés de participer aux événements FFCT et de bénéficier de l'assurance. **Pas de certificat médical**, donc moins de conditions favorables sur les indemnités en cas de décès (surtout cardio-vasculaire). Cependant il est important de consulter régulièrement son médecin, et de suivre ses préconisations.

Cette formule invite les licenciés à accéder aux parcours vert et bleu lors des randonnées FFCT. Cette cotation reste une valeur indicative. **Chacun est libre du choix de ses circuits selon sa propre capacité et en assume la responsabilité.**

VELO RANDO :

Idéale pour une pratique régulière du cyclotourisme, cette formule convient aux licenciés qui ont l'habitude de rouler sur toutes distances. Elle donne accès à toutes les manifestations fédérales.

Le certificat médical (de- d'un an) de non contre-indication est obligatoire lors de l'affiliation, et à renouveler tous les 5 ans.

Durant les 4 années intermédiaires, le licencié assume seul les réponses à l'auto-questionnaire de santé QS-Sport (confidentiel qu'il doit conserver), et doit cocher une case sur le bulletin d'inscription du club attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions.

S'il répond OUI à l'une des questions, le CMNCI doit être obligatoirement fourni.

VELO SPORT :

Cette formule identique à la formule Vélo Rando, ajoute la possibilité de participer, en plus des événements cyclotouristes, à des épreuves cyclo-sportives (donc hors FFCT).

Le certificat médical de non contre-indication est obligatoire lors de l'affiliation, et à renouveler tous les 3 ans.

Durant les 2 années intermédiaires, le licencié assume seul les réponses à l'auto-questionnaire de santé QS-Sport (confidentiel qu'il doit conserver), et doit cocher une case sur le bulletin d'inscription du club attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions.

S'il répond OUI à l'une des questions, le CMNCI doit être obligatoirement fourni.

➤ LES 3 FORMULES D'ASSURANCE :

MINI-BRAQUET : Garanties Responsabilité civile - Recours et Défense pénale.

PETIT-BRAQUET : Garanties Responsabilité civile - Recours et Défense pénale + Accident corporel - Assurance rapatriement - Dommages au casque - Dommages cardio-fréquencemètre à fonction unique.

GRAND-BRAQUET : Garanties Responsabilité civile - Recours et Défense pénale - Accident corporel - Assurance rapatriement - Dommages au casque - Dommages cardio-fréquencemètre à fonction unique + Dommages au vélo - Dommages aux équipements vestimentaires - Dommages au GPS (smartphones exclus).

Garanties en cas de décès AVC/ACV (capitaux différents en fonction ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans) pour les trois formules d'assurance avec les types de pratique Vélo-Rando ou Vélo-Sport.

AK2022 – source FFCT

EN RESUME

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS SUR LE SITE DU CCC :

Pour les adhérents qui renouvellent leur licence VELO-RANDO ou VELO-SPORT : Si le CMNCI est encore valable, téléchargez puis remplissez l'**attestation renouvellement licence, la page 3 de la notice d'info AXA, et le questionnaire Santé QS-Sport que vous conservez.**

Pour ceux qui renouvellent leur licence VELO-BALADE : Téléchargez puis remplissez et signez **la page 3 de la notice d'info AXA.**

Faites votre adhésion en ligne en choisissant votre catégorie.

NOUVEL ADHERENT :

Le nouvel adhérent peut prendre le type de pratique adapté à son choix, soit VELO-BALADE sans CMNCI ou VELO-RANDO ou VELO-SPORT avec un CMNCI de moins de 12 mois, en souscrivant à l'assurance de son choix soit MINI, PETIT ou GRAND BRAQUET (cf. garanties ci-dessus).

Adresse mail pour tout renseignement : secretaire@cycloclubclair.org